



La convention est-elle valable ?

Par **sagaff29**, le **02/09/2009** à **19:04**

Bonjour,

J'envisage d'investir quelques milliers d'euro dans un fond géré par un professionnel belge très sérieux. La méthode utilisée par cette personne pour faire fructifier ce fond n'est pas une arnaque et fonctionne parfaitement, d'ailleurs il vit de ça. Il gère avec son collaborateur l'argent de plusieurs personnes pour un fond estimé à près de 100 000 euros.

Comme je vous l'ai dit j'aimerais investir chez cette personne, mais comme rien n'est jamais sûr, un peu comme à la bourse, j'aimerais savoir si la convention que le professionnel envoie par la poste lorsque l'on dépose de l'argent, est réellement valable si je dois un jour me plaindre en cas de perte de mon argent.

Voici la convention (infos personnelles cachées)

<http://img42.imageshack.us/img42/9320/sanstitreoet.png>

Je vous en remercie d'avance.